



École Belle-Vallée
Conseil d'établissement
Procès-verbal de la réunion
régulière du 20 février 2024

No de résolution
ou d'annotation

À une séance régulière du conseil d'établissement de l'école Belle-Vallée dûment convoquée et tenue à l'école Rinfret, ce vingtième jour de février, deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, formant quorum, sont présents :

LES PARENTS

Ménaïk Bleau
Chantal Lacasse
Patricia Ladouceur
Est absente : Andréanne Goulet

Julie Lavallée
Sabrina Bayeur

LES REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Julie Déziel
Sarah-Pier Gagnon
Sont absentes : Joanie Déziel et Marie-Pascale De Grandpré (subs.)

LA REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Sophie St-Louis

LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE

Vanessa Lampron

LE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Poste vacant

SONT AUSSI PRÉSENTS

Martin Fréchette, directeur, et Martine Diamond, secrétaire d'école.

1. MOT DE BIENVENUE, OUVERTURE ET VÉRIFICATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA RÉUNION

Le directeur souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement.

La réunion débute à 18 h 35 et le directeur constate la régularité de la réunion.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

La secrétaire d'école vérifie les présences. Il y a quorum.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Chantal Lacasse que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

01-CE240220



02- CE240220

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ par Julie Lavallée que le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention.

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2023

a) Aucun suivi

7. INFORMATIONS

7.1 Présidente du conseil d'établissement

❖ La présidente nous informe que notre projet éducatif a été approuvé par le CSS

7.2 Représentante du comité de parents

- ❖ Présentation des impacts du PL23 sur les conseils d'établissements
- ❖ Rappel aux membres du CÉ de suivre la formation obligatoire du MEQ
- ❖ Bilan du plan d'action 2022-2023 pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école.
- ❖ Présentation des services complémentaires par Manon Rocheleau
- ❖ Lancement de la consultation du calendrier 2025-2026

7.3 Directeur d'école

❖ Voir le résumé en annexe

7.4 Correspondance

❖ Aucune correspondance

8. GRILLE-MATIÈRES 2024-2025

Le directeur informe que la grille-matières 2024-2025 a été modifiée en consultation avec le conseil d'école et les l'ensemble des enseignants pour intégrer les arts plastiques par le titulaire pour le 1^{er} cycle puisque l'enseignante d'arts actuelle quittera pour la retraite en juin prochain. Le directeur présente la nouvelle grille-matières qui inclut une période supplémentaire d'éducation physique suite au retrait des arts plastiques pour le 1^{er} cycle.

03- CE240220

IL EST PROPOSÉ PAR Vanessa Lampron d'adopter le la grille-matières telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



9. MESURES CONTRAIGNANTES EN MILIEU SCOLAIRE

Le directeur présente le protocole de gestion du comportement inapproprié ou inacceptable aux membres du conseil.

Protocole-école issu du cadre de référence « Utilisation des mesures contraignantes en milieu scolaire »

CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'Instruction Publique qui mentionne que « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école » ;

CONSIDÉRANT la diffusion à l'ensemble des directions des écoles du cadre de référence « Les mesures contraignantes dans les établissements scolaires : orientations philosophiques, balises légales et pratiques » ;

CONSIDÉRANT les orientations du CSS du Chemin-du-Roy issues du cadre de référence :

- Favoriser les interventions éducatives visant le développement et le renforcement des capacités adaptatives de l'élève et un climat sain et sécuritaire pour l'ensemble des élèves ;
- Habilitier les intervenants à mettre en place des interventions préventives en amont des situations de crise afin de réduire au minimum l'utilisation de mesures contraignantes ;
- Sensibiliser tous les membres du personnel d'un établissement scolaire aux enjeux éthiques et légaux entourant la question du recours à une mesure contraignante ;
- Outiller les équipes-écoles à faire face à des situations où elles doivent avoir recours à une mesure contraignante.

CONSIDÉRANT la réalisation et présentation, par la direction d'établissement, d'un « protocole-école » guidant les interventions à réaliser en situation de crise et d'urgence ;

CONSIDÉRANT les discussions lors du Conseil d'établissement ;

04- CE240220

IL EST PROPOSÉ PAR Patricia Ladouceur, membre du conseil d'établissement, d'approuver le protocole-école issu du cadre de référence balisant l'utilisation des mesures contraignantes en milieu scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. BUDGET RÉVISÉ 2023-2024

Le directeur fait état de la révision budgétaire et des mesures versées. Il présente le plan triennal du MAO.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour ;



05- CE240220

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement ;

CONSIDÉRANT le budget qui prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;

CONSIDÉRANT la distribution des dépenses en investissement pour le matériel, appareillage et outillage (MAO) proposée prévoyant l'utilisation des sommes annuelles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Lacasse que le budget révisé 2023-2024 de l'école soit adopté dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante;

QUE le plan triennal de la distribution des allocations en investissement pour le matériel, appareillage et outillage (MAO) soit adopté selon le tableau présenté ;

Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la transférabilité de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les transferts et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. MAO – PLAN TRIENNAL

Le plan triennal a été adopté au point précédent conjointement avec la révision budgétaire

12. PLAN DE RATTRAPAGE

Le directeur mentionne que pour l'ensemble de Belle-Vallée, c'est 33 920 \$ que nous recevons pour le plan de rattrapage. Il a été convenu en équipe école que le plan serait soit du co-enseignement ou du tutorat. Cette aide pédagogique sera offerte à cinq élèves ciblés par classe à raison de deux heures par semaine par des enseignants volontaires.

13. RENCONTRE DE PARENTS – 2^E BULLETIN

La fin de la 2^e étape a été reportée d'une semaine en raison de la grève. La remise du bulletin se fera le 26 février prochain. Les rencontres de parents des élèves ciblés auront lieu au cours de la semaine du 26 février.

14. SUIVI FORMATION DES MEMBRES DU CÉ

Les membres ont reçu par courriel le lien pour visionner la capsule de la formation sur le régime pédagogique et la grille-matières.



École Belle-Vallée
Conseil d'établissement
Procès-verbal de la réunion
régulière du 20 février 2024

15. AFFAIRES NOUVELLES

a) Chantal Lacasse nous informe que la bibliothèque de Ste-Ursule désire faire un club de lecture et nous demande pour rencontrer les élèves pour leur en faire part. Le directeur fera le suivi.

b) Il est suggéré par un parent que le service de garde soit ouvert pour les premières journées pédagogiques en août prochain. Le directeur mentionne que c'est un choix-école que le service soit fermé lors de ces journées afin de permettre aux éducatrices de faire leur planification.

c) Le directeur demande aux membres du conseil la permission de distribuer le dépliant pour les cours de gardien averti. Les membres acceptent.

16. DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre du conseil d'établissement est prévue le 3 avril à 18 h 30 à l'école des Cerisiers.

17. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, Sophie St-Louis propose la levée de la réunion à 20 h 27.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

06-CE240220

Ménaïk Bleau, présidente

Martin Fréchette, directeur d'école



Mot de la direction

- Présentation et remise de chèque par l'équipe du GDPL (23 000\$) à l'école des Cerisiers. Cet argent permettra de finaliser l'achat d'équipement de plein air pour Belle-Vallée.
- Beau partenariat avec les clubs optimistes pour les activités de Noël
- Période d'inscription 2024-2025 ; tout s'est bien passé
- Porte ouverte pour le préscolaire le 10 mai prochain
- Beaux documents de la TREM en lien avec le préscolaire (porte ouverte)
- Beaucoup d'action pour nos sportifs avec les compétitions – mini volleyball, cheerleading et badminton
- Début des ateliers culinaires avec la nutritionniste
- Le 2 février a eu lieu un super carnaval à l'école St-Justin
- Journées de la persévérance scolaire soulignées dans nos écoles
- Conférence de Laurent Duvernay-Tardif pour le 3^e cycle de Rinfret
- Activités diverses pour la Saint-Valentin